



ENSUIVENT LES FON-
*dations des principaux Colleges de
 Paris, avec plusieurs choses*
notables.



V temps du Roy S.^{no} da-
 Louys fut fondé le *siō des*
 college de Sorbon *colle-*
 ne, par vn docteur é *ge de*
 Theologie nōmé *Sor-*
 maistre Robert de Sorbōne: le- *bonne*
 quel dōna des Rētes pour entre *de*
 tenir les bacheliers, & pour la *Pani-*
 nourriture des docteurs de la sus *quité*
 diēte faculté; de laquelle to^{us} les *dubito*
 Theologiens de Paris sont apel-
 lez Sorbonistes; par ce qu'en la
 Sorbōne se font les actes princi-
 paux pour la preuue du sçauoir
 de ceux qui aspirent à la dignité
 doctorale. Ce lieu est remar-
 quable pour son antiquité: d'au-
 tant que iadis il dependoit du
 Palais

Palais Royal , lors que les Romains auoint domination en Gaule : & aussi à cause des hommes illustres & renommez en sçauoir, qui viuent ordinairement en vne sainte societé en ceste maison.

Ieanne espouse du Roy Philippes le Bel, Contesse Palatine de Châpaigne, & de Brie, fonda le College de Nauarre , en l'an mil trois cents quatre: & y donna deux mille liures de rente. En ce College sôt gardées les Chartres & tresors de l'vniuersité: cōme fondations, libertez, immunitiez, & priuileges octroyez aux facultez d'icelle.

Le College des Cholets fut fondé par vn Cardinal, nommé Iean Cholet, l'an mil deux cents quatre vingts & trois, estât pour lors Legat en France, & y establit des boursiers Theologiens, de

de la nation de Picardie.

Le college du Cardinal le Moine fut fondé par vn nommé Iean le Moine , Cardinal Picard; soubz le Pape Boniface 8. l'an mil deux cents quatre vings seize.

Le college de Clugny fut fondé en l'an mil deux cents par vn nommé Iean premier du nom, *Iulian* Abbé de Clugny: L'épereur Iulian l'apostat citoyen de Paris *l'apostat* (où il fut aussi proclamé Empereur par les gens de guerre) *citoyen de Paris son regne, & sa mort.* feist bastir l'hostel de Clugny, pour luy seruir de lieu de plaisance; & pour prendre relasche de ses trauaux, & afin de rendre ce lieu plus commode, il auoit faict dresser des bains chauds, au lieu où est de present le college de Sorbonne. Il ne fut Empereur que deux ans, & fut tué d'vn coup de fleche en vne guerre contre les

les Parthes l'ã 366. & ne peut on
reconoistre d'où estoit proueu-
nuë ladiçte fleche.

Le college de Montagu fut
fondé l'an mil trois cents quator-
ze, par messire Gilles Effelin Ar-
cheuesque de Rouën, de la fa-
mille de Môtagu, d'où il print son
nom. Du depuis vn Euesque de
Laon Cardinal, en l'an mil trois
cents quatre vingts dixhuiët (le-
quel estoit sorti de la race du pre-
mier fondateur) y meit six bour-
siers, & mourant donna charge à
vn sié cousin Euesque d'Eureux,
qui feist par des statutz que les
boursiers de Montagu dependét
du Chapitre de nostre Dame de
Paris.

Depuis Iean Standoncq, Fla-
mand, docteur en Theologie,
seigneur de Villette, institua les
pauures de Montagu, qu'on a-
pelle Capettes, qu'il receuoit
pour

pourestudier: mais son reuenu ne suffisant pas pour si grand nombre de pauures qui se presentoint, aduint que l'an mil quatre cents quatre vingts douze, messire Loys de Grauille, Admiral de France, soulage a l'indigence des pauures de Montagu, faisant bastir le corps du logis, & Chapelle: & donna plusieurs deniers pour renter ledit Colleege, & pour rebastir ce qui estoit en ruine.

Enuiron ce temps vn Prestre *Histo.* nommé maistre Iean L'anglois *re mer* estât en l'Eglise nostre Dame de *ueil-* Paris, en la Chapelle S. Crespin, *leuse* prit aux cheueux vn autre Pre- *de* stre celebrant la Messe, le lende- *deux* main de la feste Dieu, & le ietta *Pre-* par terre: prenan la saincte ostie *stres.* & le calice, & les iettant aussi fort impetueusement par terre, & si promptement que les assi-
stans,

stans n'eurent loisir de l'empescher. Or il auoit fait cela par le cōseil d'une Iuifue, dōt il abusoit, laquelle luy auoit dict qu'il paruiendroit à grande fortune, s'il executoit telle entreprise; pour lequel forfait il fut desgradé & brullé. Mais le susdict Docteur Standocq, luy remonstra si bien sa faute, au parauant le suplice, qu'il le feist se recognoistre, & deuotement requerir pardon à Dieu de son peché, cecy aduint l'an 1491.

Le College du Plessys fut fondé en la ruë S. Iaques, par vn appellé Geffroy du Plecy, notaire du S. Siege Apostolique de Rome, & secretaire du Roy Philippes le Long, par apres il se rendit religieux au conuent de l'ordre de S. Benoist les Tours. Il fonda aussy le College de Marmontier.

Lan

L'an mil trois cents trente & vn, Jeanne de Bourgoigne Royne de France & de Navarre fonda le college de Bourgoigne, lequel est affecté à ceux de la Franche comté: & y furent establis vingt boursiers.

Le College d'Authun, fut fondé par vn nommé Bertrand Euesque d'Authun Cardinal, en l'an mil trois cents quarante & vn, sous le Pontificat de Benoist 12. Philippes de Valloys regnant en France. Pierre de la Pallu, Archeuesq; de Hierusalem, & Guy Archeuesque de Lyon assisterent à ceste fondation. Le susdict Cardinal fondateur estoit natif de Dauphiné, d'une petite ville nommée Auonay, au diocese de Vienne.

Le College de Tours fut fondé l'an mil trois cents trente trois par Estienne de Bourgueil, Ar-

36 DESCRIPTION
cheuesque de Tours.

Le College de Beauuais en la
ruë des Carmes, fut fondé par
maistre Iean des dormants, E-
uesque de Beauuais, Chancelier
de France, & depuis Cardinal
en uiron l'an mil deux cents soi-
xante dixsept.

En mesme temps fut fondé le
college de Presse, par Raoul de
Presse, confesseur du Roy Char-
les le sage.

Au temps de ce mesme Roy
Charles le sage, fut fondé le col-
lege de Danuille, pres le Con-
uent des cordeliers par Iean de
Danuille, secretaire du Roy Iean
& Charles 5.

Le College de Fortet fut fait
bastir l'an mil trois cents quat-
tre vingt vnze, par Pierre For-
ret, Chanoine de Nostre Da-
me de Paris, natif de la ville
d'Orillac, en Auuergne, Boni-
face

face pour lors Pape.

Le College de Becourd (vulgairement dict Boncourt) fut fondé par messire Pierre de Becourd, Cheualier du diocese de Terouëne, ledict College à esté fait reedifier par maistre Pierre Galland professeur du Roy.

Le College de la Marche, fut fondé par vn nommé Guillaume de la Marche Aduocat en la cour de l'Official à Paris, enuiron l'an mil trois cents soixante seize.

Le College de Laon fut fondé l'an mil trois cents vintgsept l'onzième du mois de May, par vn nommé Guy de Laon prestre, Thresorier de la saïete Chapelle du Roy, & Chanoine de Paris & de Laon. Ce college tient des boursiers des quatre facultez.

Le College des bōs enfans est des premiers appellez és congregations communes, pour estre

*Pris
lege
dis col
lege.*

l'un des plus anciens de Paris, mais sa fondatió est incogneüe.

Le College de Rheims fut iadis l'Hostel du Duc de Bourgogne, mais Philippes Conte de Neuers, & depuis Duc de Bourgogne le vendit à vn Archeuesque de Rheims, l'an mil quatre cets douze, le douzième de May, lequel Archeuesque le fonda en College.

Le College de Lisieux fut fondé par trois freres de la maison d'Estouteuille, dont l'un estoit Euesque de Lisieux, l'autre Abbé de Fescamp, & l'autre Cheualier, & seigneur de Thorcy, & ordonné par Arrest de la Cour, qu'il seroit appellé de Thorcy, dict de Lisieux.

Plus sont les Colleges de la Mercy, de *l'Aue Maria*, de Calambet, des trois Euesques, basty par 3. Euesques, où lisent les lecteurs

Ro-

Royaux, instituez par le Roy François 1. du nom, le College de Triguiet, de nostre Dame, de Caluy, de Harcourt, des Thresoriers, Justice, Sees, & Narbonne, le College Mignon, de S. Denys de maistre Geruais, puis les escolles de Picardie, ou se font les actes des maistres és arts. En outre sont les colleges de Tornay, des Lombardz, de Boisy, de Bayeux, des Allemands, de S. Barbe de Coqueret, qui sont de la fondation de Messieurs Symon & Robert du Guast, docteurs en decret. Dauantage est le college de Cenac, dict de S. Michiel, fôdé par les seigneurs de la maison illustre de Pompadour Lymosins. Puis est encor le college des dix-huit, duquel & de beaucoup d'autres l'on n'a maintenant aucunes fondations.

En outre sont les escolles du

40 DESCRIPTION
decret, & de medecine, tresflo-
rissantes, posées en la ruë de la
Boucherie.

*Intro-
ductiõ
desle-
suisles
à Pa-
ris.* Il y a aussi le college des Craf-
sins fondé depuis peu de temps,
par le sieur d'Hablon, Conseiller
en Parlemét, pour ceux de Sens.
Il y auoit encor le college tres-
florissant des freres de la locieté
dicte Iesuistes, qui auoint esté
introduicts à Paris par Monsieur
du Prat Euesque de Clermont
en Auuergne, mais il n'y a plus
d'exercice maintenât, pour quel
que cause que ie deduiray, parlât
des accidens memorables adue-
nus en Paris.

L'ordre des Iesuistes fut insti-
tué par Ignace de Loyal, Gétilhó
me Espagnol, & approuué par le
Pape Paul 3. en l'an mil cinq cens
quarante: Et confirmé en l'an mil
cinq cens quarante trois.

FQN-